



Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles

LEPOLES

(Association loi 1901)

11 Allée Saint Exupéry

92390 Villeneuve la Garenne

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08 JUILLET 2026
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'association LEPOLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LEPOLES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **LEPOLES** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués à l'association **LEPOLES**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association **LEPOLES** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Fait à Courbevoie

Le 2 juillet 2026



Cabinet JYM AUDIT
Commissaire aux Comptes
Norman ALLAL

ANNEXE**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	47 288	47 288		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	17 845	17 845		
Autres immobilisations incorporelles	30 490		30 490	30 490
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	83 890	80 486	3 404	7 035
Autres immobilisations corporelles	742 771	653 997	88 773	129 078
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	8 500		8 500	8 500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	412		412	412
Prêts	5 147		5 147	3 347
Autres immobilisations financières	60 905		60 905	60 905
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	997 247	799 616	197 631	239 766
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	513 724	46 644	467 081	291 140
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	62 529		62 529	199 828
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	646 970		646 970	556 631
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 223 223	46 644	1 176 580	1 047 599
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 220 470	846 260	1 374 210	1 287 366

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	355 597	329 815
Excédent ou déficit de l'exercice	93 857	25 783
Situation nette	449 454	355 597
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	53 577	58 356
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	503 031	413 953
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs	143 250	146 250
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis	143 250	146 250
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	10 000	10 000
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	10 000	10 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 986	136 517
Emprunts et dettes financières diverses	200 000	200 000
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 846	61 660
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	265 753	265 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 345	53 904
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	717 929	717 162
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 374 210	1 287 366

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	369 725	292 171
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	679 749	793 049
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		3 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	61	20
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 051 535	1 088 240
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	87 330	98 448
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	275 401	293 959
Aides financières	10 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	9 153	4 023
Salaires	405 084	347 969
Cotisations sociales	122 084	98 651
Dotations aux amortissements et dépréciations	47 637	69 516
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		10 000
Autres charges	-2 185	2 901
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	954 503	925 466
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	97 032	162 774
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	1 744
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	8	1 744

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 183	4 390
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	3 183	4 390
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 175	-2 646
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	93 857	160 129
Produits exceptionnels V		14 144
Charges exceptionnelles VI		148 490
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-134 346
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 051 543	1 104 128
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	957 686	1 078 346
EXCÉDENT OU DÉFICIT	93 857	25 783

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'Association :

PoleS, créé il y a 32 ans au coeur de la cité de La Caravelle à Villeneuve-la-Garenne (92), est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée Entreprise d'Insertion et Ateliers Chantiers d'Insertion. PoleS s'engageait dès 2013 dans la création de tiers-lieux au coeur des quartiers populaires en Ile-de-France et à Marseille, conjuguant formation professionnelle, éducation populaire et médiation numérique. L'ancrage territorial de PoleS repose sur le tissage d'un réseau partenarial diversifié avec les associations des territoires, grâce à son implantation effective au coeur des QPV. La connaissance de ces territoires est liée à la nature même des missions de notre association, qui conjuguent sourcing de proximité, emploi, formation, accompagnement socioprofessionnel et animation du lien social. 11 Le tournant numérique de PoleS fait coexister au sein de la même structure des salariés primo arrivants qui apprennent le français et des salariés dont le parcours scolaire a été mouvementé qui apprennent des langages de programmation. Ce tournant s'est structuré autour d'abord d'écoles du web, de fablabs puis de la médiation numérique. Le développement de ces projets se fait sur un arc large, de l'insertion par l'activité économique, à l'orientation professionnelle des jeunes et l'éducation populaire. C'est naturellement que PoleS se tourne vers la formation de conseillers numériques.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 374 210 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 93 857 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06 et complété par le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

L'Association POLES applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes.
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ces règlements n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de l'Association POLES il a des impacts particuliers sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent notamment :

- suppression des transferts de charges impactant sur 2025 principalement les postes de charges de salaires avec la comptabilisation au crédit d'un compte 649 pour les prises en charges de formation par l'OPCO.

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Logiciels 3ans,
- Agencements et aménagements 4 à 10 ans,
- Mobilier de bureau et informatique 3 ans,
- Mobilier 3 ans,

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir.

Subventions

Subventions d'exploitation :

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage,
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les fonds propres.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte de résultat dans le compte 747 quote-part de subventions d'investissements.

Engagements en matière de départ à la retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif. Ils n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 10 000 euros.

Emprunts

En 2020, l'entité a souscrit un emprunt garanti par l'Etat d'un montant de 230 000 euros.

Le montant restant à rembourser au 31/12/25 est de 29 191 euros.

Au cours de l'exercice 2023, l'entité a souscrit de nouveaux emprunts:

- emprunt caisse d'épargne 50 K€ et 17 K€
- emprunt SIFA,
- prêt participatif 150 K€, 84 mois avec différé de 36 mois
- apport de 100 K€ FCP IED 72 mois in fine
- apport de 100 K€ FCP IED 84 mois in fine

Le montant total restant à rembourser au 31/12/2025 est de 406 236 euros.

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié du bénévolat au long de l'exercice 2025. Cependant, il n'a pas été mis en place un processus de suivi des temps passés et de ce fait le bénévolat n'a pas été valorisé en contribution volontaire en nature.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'État et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50.000 Euros et dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros.

Au cas particulier de l'association LEPOLES, il est rappelé qu'aucune rémunération du président n'a été versée sur l'exercice 2025.



Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	47 288			47 288
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	17 845			17 845
Autres immobilisations incorporelles	30 490			30 490
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 623			95 623
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	83 890			83 890
Autres immobilisations corporelles	739 069	3 701		742 771
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	822 959	3 701		826 660
Immobilisations financières				
Participations	8 500			8 500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	412			412
Prêts	3 347	5 000	3 200	5 147
Autres immobilisations financières	60 905			60 905
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	73 164	5 000	3 200	74 964
TOTAL GÉNÉRAL	991 745	8 701	3 200	997 247

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	3 701			3 701		
Total immobilisations financières	5 000			5 000		
TOTAL GÉNÉRAL	8 701			8 701		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	3 200			3 200		
TOTAL GÉNÉRAL	3 200			3 200		

Commentaires : néant



Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	47 288			47 288
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	17 845			17 845
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 133			65 133
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	76 855	3 631		80 486
Autres immobilisations corporelles	609 991	44 006		653 997
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	686 846	47 637		734 483
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	751 979	47 637		799 616

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	47 637		47 637		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	47 637		47 637		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant



Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	46 644			46 644
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	46 644			46 644
TOTAL GÉNÉRAL	46 644			46 644

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	5 147		5 147
Autres immobilisations financières	60 905		60 905
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	46 644	46 644	
Clients, usagers et comptes rattachés	467 081	467 081	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	987	987	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	22 490	22 490	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	39 052	39 052	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	642 305	576 253	66 052
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	62 986	45 227	17 759	
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	200 000		200 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	129 846	129 846		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	35 389	35 389		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 379	36 379		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	193 984	193 984		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	59 345	59 345		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	717 929	500 170	217 759	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 087	42 107
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	32 244	27 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	41 331	69 751

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		283 104
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		283 104

Commentaires : néant



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation		
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			

Commentaires : néant



Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés Alençon	10 000					10 000	
TOTAL	10 000					10 000	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	10 000					10 000	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	85 780			85 780
Quotes-parts virées au résultat	-27 424		4 779	-32 203

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5
(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	329 815	25 783			355 597
Excédent ou déficit de l'exercice	25 783	-25 783	93 857		93 857
Situation nette	355 597		93 857		449 454
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	58 356			4 779	53 577
Provisions réglementées					
TOTAL	413 953		93 857	4 780	503 031

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Contrôle légal des comptes	10 782	
TOTAL	10 782	

Commentaires : néant